



## COUPON SPORT : UNE AIDE FINANCIERE POUR L'INSCRIPTION DES JEUNES

*La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or avec le concours du Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or, reconduit en 2010/2011 en Côte d'Or, le dispositif COUPON SPORT.*

### LE DISPOSITIF



Il institue une **aide financière**, sous forme de coupon d'une valeur de **20 euros**, pour **l'inscription des jeunes** souhaitant pratiquer une **ACTIVITE SPORTIVE** dans une association **agrée Jeunesse et Sport** et affiliée à l'ANCV (<http://www.ancv.com>) et bénéficiant :

- soit de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- soit de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- soit de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AAEH).

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Pour 2010/2011, il concerne :

- les enfants nés entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2003 ;
- les enfants nés entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 2003, dont les parents relèvent du RSA (Revenu Solidarité Actif) ou de l'ASS (Allocation Solidarité Spécifique). Ils pourront bénéficier d'un ou deux coupons supplémentaires (en fonction du montant de la cotisation, un minima de 10% reste à la charge des familles).

### POUR EN BENEFICIER

Chaque famille concernée pourra **recevoir le ou les coupons(s) sport** (pour chaque enfant remplissant toutes les conditions) en écrivant (joindre une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à votre adresse) à la :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or  
Cité Dampierre  
6 rue Chancelier de l'Hospital - CS 15381  
21053 DIJON cedex - Tel: 03.80.68.31.14

Pour connaître les pièces à fournir : [Téléchargez la circulaire](#)



## COMMENT L'ASSOCIATION SPORTIVE SE FAIT-ELLE REMBOURSER ?

### Deux étapes :

1. Signer une "convention Coupon sport ancv" avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Pour ce faire, il faut :

- soit demander une convention au service client au n°indigo 0 825 844 344
- soit effectuer en ligne votre demande de conventionnement sur le site [www.ancv.com](http://www.ancv.com) :
  - espace "professionnel du tourisme",
  - rubrique "comment adhérer",
  - puis "demande de conventionnement".
- Vous devez ensuite :
  - remplir et signer la convention Coupon sport ancv,
  - remplir et signer l'attestation sur l'honneur jointe,
  - joindre un RIB original et complet. Si l'association possède un compte pour chacune de ses sections, joindre le RIB correspondant et préciser l'activité concernée,
  - renvoyer le tout, sans y ajouter de Coupons sport ancv, à l'adresse suivante :

***ANCV - Coupon sport ancv - 36, boulevard Henri Bergson - 95201 SARCELLES Cedex.***

A noter : la convention est signée pour 5 ans à compter de sa signature.

2. Les **Coupons sport ancv** et le **bordereau de remise** sont à envoyer uniquement à l'adresse suivante :  
*EXPERIAN/ANCV - Centre de Traitement des chèques - 223, boulevard Macdonald - 75929 PARIS Cedex.*

### A noter :

- Le **cachet de l'association est obligatoire**, il est apposé à l'emplacement réservé à cet effet sur le Coupon sport ancv.
- L'ANCV retient une commission de **1% pour frais de gestion** sur la valeur des coupons qui lui sont présentés au remboursement.
- L'ANCV procède au remboursement par **virement bancaire dans un délai de 21 jours** à compter de la date de réception des Coupons sport ancv et du bordereau de remise.

### >> **Votre contact en Côte-d'Or**



**Brigitte LANGEREUX**

Tel : 03.80.68.31.14 – Courriel : [brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr](mailto:brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or

Service promotion de la Vie Associative et renforcement du Lien Social (VALS)

Cité Dampierre - 6 rue Chancelier de l'Hospital - CS 15381 - 21053 DIJON cedex